

# Notes introductives à propos de l'assassinat de Sémira Adamou (le 22 septembre 1998) et autour des pseudo mouvements de défense des "déboutés" et "sans papiers".

Ces notes, outre leur re-travail obligé, devraient servir à rencontrer un certain nombre de questions que se posent des camarades proches et/ou en rupture des collectifs "s'occupant" des "réfugiés".

Malgré l'absence de tout réel mouvement à propos des conditions de vie de la frange "clandestine" de la classe ouvrière, nous estimons étant donné le caractère plus général des enjeux de cette question qu'il nous faut prendre position, mais de manière très limitée.

La diffusion d'un tract a ainsi été repoussée vu, surtout le manque quasi absolu d'événements où il aurait pu être diffusé avec pertinence. Cette question est pourtant, pour le communisme, lourde à la fois de l'aggravation des conditions de vie et de travail d'une partie de la classe, et surtout de l'apathie générale du prolétariat.

Contrairement aux mouvements "blancs" qui au plus haut de l'indignation populaire ont vu l'apparition de secteurs ouvriers pour revendiquer "plus de justice" (grèves et manifestations des ouvriers de VW Forest<sup>1</sup>), l'assassinat de la jeune nigériane n'a suscité que l'indignation hypocrite et orchestrée des organismes appointés de l'Etat à verser des larmes sur ses "dysfonctionnements"...

La question essentielle posée par l'assassinat d'Etat de Sémira Adamou n'est pas celle de l'adaptation plus ou moins radicale des modalités d'expulsion des "refoulés du droit d'asile", mais celle même de la libre circulation des travailleurs dans la division internationale du marché de la force de travail. Ce qu'il y a d'emblématique dans ce dernier avatar des scandales à la belge<sup>2</sup> est d'une part Sémira en tant que représentante -même "involontaire" de tous les exclus de par le monde cherchant de meilleures (moins mauvaises) conditions de vie et d'autre part, la coresponsabilité de tous les partis de l'arc parlementaire et de leurs officines humanitaires et légalistes, dans la logique de l'expulsion et du contrôle des frontières qui ne peut mener qu'à l'assassinat des prolétaires surnuméraires, et /ou à leur refoulement vers le pays d'origine qui n'offre la plupart du temps que l'alternative de la mort lente.

Le vrai scandale est moins l'assassinat légal de Sémira que la vague d'indignation de ceux-là même qui ont organisés, codifiés et légitimés la nécessité de la sélection des immigrés, et donc de l'expulsion programmée de ceux désignés comme "déboutés", c'est à dire mis à la merci de tout l'arsenal répressif, et ce jusqu'à la mort.

C'est bien cette logique à deux détentes, d'une part l'assimilation pour ceux jugés bons, et d'autre part la liquidation quelle que soit la forme plus ou moins light ou diplomatique de ceux jugés excédentaires<sup>3</sup> que peu ou prou défendent tous les gestionnaires de l'ordre capitaliste. Les variations entre les deux pôles de cette même politique ne servent qu'à présenter démocratiquement les exigences univoques de la dictature capitaliste. C'est pourquoi aussi les refoulés et autres sans papiers -comme le cas de Sémira l'a dramatiquement montré- sont les otages coincés entre les deux faces de cette politique à la Janus.

Le SP/PS représentant de plus en plus ouvertement le Régional-socialisme à la belge (le SP appliquant pas à pas la politique réclamée par le Vlaamse Blok) fait figure de père fouettard avec

---

<sup>1</sup> Les ouvriers de VW ont par la suite reçu le prix de la démocratie en remerciement à leur action.

<sup>2</sup> Cf. Notre texte : "Affaires troubles en Belgique : quand ceux d'en haut ne peuvent plus continuer d'agir de la même façon et ... ceux d'en bas le voudraient encore" in MC n° 7, Printemps/Eté 97.

<sup>3</sup> Et ce bien entendu quelles que soient les justifications à posteriori et le caractère plus ou moins arbitraire des agents de l'Etat chargés d'une telle sélection/expulsion. Il est à noter que c'est un syndicat de la gendarmerie qui a dévoilé le fait qu'un des gendarmes inculpés et laissés en liberté, pour coups et blessures ayant entraînés la mort sans intention de la donner, étaient un "spécialiste de la chose", déjà réprimandé pour ces techniques musclées.

Tobback-Vandelanotte-Vandenbossche, les Ligues humanitaires et autres gauchistes en contre-feu des "dérapages" inévitables d'une telle politique.

L'unicité de cette dernière s'exprime dans le fait partagé par tous des exigences de la gestion du marché de l'emploi, c'est à dire du contrôle plus ou moins vigoureux des flux migratoires. Dans une situation économique où le marasme peut rapidement se transformer en crise financière et productive d'une grande intensité, où les perspectives sont chaque fois revues à la baisse et où le spectre de la persistance du chômage peut devenir la réalité de son re-développement, la question du marché de la force de travail (appelée marché de l'emploi) devient l'enjeu de toute politique économique et répressive du capital.

C'est autour de 1991, juste après les émeutes bruxelloises et suite aux demandes réitérées du Vlaamse Blok que l'Etat a mis au point sa nouvelle politique de sélection et d'expulsion des illégaux. A cette période on comptait 904.000 étrangers réguliers et les clandestins étaient estimés entre 50.000 et 100.000 (source BIT-Genève 1995). Ceux-ci se retrouvaient essentiellement dans les secteurs de la construction, de l'agriculture, des services (restauration, hôtellerie, nettoyage) et de la confection, secteurs où le caractère saisonnier et la spécificité du travail, nécessitent plus qu'ailleurs une main d'œuvre docile et flexible.

Que l'on se souvienne des scandales des négriers de la construction, dont les pouvoirs publics. Que cela soit par les nécessités de sa flexibilité, de sa précarisation par l'ensemble des mesures autour des 35 heures, de l'intérim, du travail "gris" voire de l'économie souterraine et caritative appelée sociale<sup>4</sup>, ou par l'élimination (dont les sans papiers offrent toujours la meilleure légitimation) de la fraction surnuméraire inadéquate aux exigences du marché de l'emploi, il s'agit toujours d'agir à la baisse sur le prix de la force de travail.

La légalisation de certains sans papiers en France a eu entre autre cette fonction de légaliser une fraction de la classe ouvrière qui coûte moins chère, générant et amplifiant par là la concurrence à l'intérieur du prolétariat, amenant une baisse des salaires réels et une désagrégation des "avantages sociaux" (salaire indirect),

La fonction de la légalisation des sans papiers comme la structuration légale du travail au noir (cf. les fameux ALE), ce qui en partie rend celui-ci moins attractif pour l'employeur, est de diminuer le prix de la main d'œuvre par la pression à la baisse sur les salaires pour ceux qui ont encore un travail et pour les chômeurs agir concurrentiellement sur leurs conditions de vie et leurs allocations.

D'autre part il nous faut signaler l'extrême diversité des statuts des travailleurs irréguliers : des clandestins sans aucuns papiers, aux touristes séjournant régulièrement sans permis de travail aux étudiants étrangers travailleurs occasionnels en passant par ceux en attente d'une décision concernant le recours ... jusqu'au travailleur régulier arrondissant son salaire par du travail non déclaré.

Cette hétérogénéité des situations rend encore plus difficile une résistance collective chacun s'accrochant à sa situation car celle-ci pourrait être pire.

S'il y a donc des immigrants clandestins, d'autres sont en situation irrégulières disposant d'un droit de séjour plus ou moins conforme administrativement.

Il s'agit là des vieilles recettes néo-libérales visant à faire baisser les prix des marchandises et donc augmenter leur concurrentialité par la diminution "du prix du facteur travail" et en même temps lutter contre ce qu'ils appellent le "chômage volontaire", c'est-à-dire les encore trop bonnes conditions faites à ceux qui sont au chômage.

Dans ces politiques de dérégulation programmée, la politique d'Etat visant à la sélection des immigrés est un élément majeur de la gestion du marché du travail. Tout le monde sait par ailleurs que la légalisation par octroi des papiers ou par la nationalité avec assimilation vérifiée n'enraye en

---

<sup>4</sup> Sur ces questions, voir notre analyse dans MC/Document de travail sur les 35 heures et les "mouvements" de chômeurs. juin 1998

rien le flux de nouveaux arrivés poussés non par l'attrait des paradis démocratiques mais par l'enfer des conditions vécues dans les pays périphériques du MPC. Selon certaines sources il serait toujours plus ou moins 20.000 par an à entrer clandestinement en Belgique.

Dans le cas belge, il est à noter l'absence lourde d'un réel mouvement qui s'attaquerait à la racine du problème: les conditions de vie et de travail chaque fois plus précaires. L'orchestration de l'émotion suscitée par la mort de Sémira n'a servi qu'à voiler l'intensification du terrorisme d'Etat et la fascisation de certains secteurs de l'appareil d'Etat. Les pleureuses gauchistes ont ainsi réalisé un beau coup médiatique inversement proportionnel à l'apathie générale concernant le sort des clandestins. Poussant la jeune nigériane en avant (trois jours avant sa mort elle passait à la télévision à visage découvert, ce qui ne pouvait être pris que comme une provocation par les secteurs les plus répressifs de l'Etat), ils se sont autant servis d'elle vivante que morte pour infléchir les modalités de l'application des lois fascistes et ainsi se donner une nouvelle crédibilité à défaut de réels mouvements.

Nous avons déjà largement critiqué le "mouvement" des sans papiers en France, la caricature microscopique de celui-ci en Belgique n'aurait pu exister sans la mort de Sémira. Même les mots d'ordre avancés par ces repousseurs de la gauche du capital ont été immédiatement appliqués par l'Etat montrant ainsi sa capacité d'adaptation.

"Tobback démission !"

Il a démissionné et en est donc sorti moralement grandi.

"Fermeture du Centre "127 bis".

Celui-ci a été du jour au lendemain vidé des refoulés du droit d'asile en en faisant ipso facto des clandestins car ils avaient 5 jours pour quitter le territoire.

Les expulsions à risque c'est-à-dire pour le moins violentes ont été elles aussi directement mais temporairement suspendues. Pour le reste, l'enterrement ayant eut lieu non seulement religieusement mais également lors du rassemblement de Vottem (nouveau centre d'internement) où ce qui restait d'indignation certes bien légère en regard de ce que la Belgique avait connu en d'autres circonstances, a pu être purgé quasiment totalement.

Tout peut donc continuer en mieux comme avant puisque les réformistes ont encore une fois pu faire croire au bon peuple que "plus rien ne sera plus comme avant".

La fonction de la gauche du capital s'est encore une fois avérée efficace dans sa complémentarité avec l'aile plus répressive de l'Etat et dans son appui critique à la logique même des expulsions et du contrôle des frontières.

Tobback avait comme objectif, en application des lois Vandelanotte (son prédécesseur et bras droit ancien anarchiste !) le refoulement de 15000 clandestins par an: le résultat effectif tournait autour de 3.000 (ce qui à l'échelle belge est conforme à la pratique des collègues européens).

La confirmation/renforcement, certes amendé dans le sens "humanitaire" grâce à la gauche, de ces lois devrait maintenant atteindre une plus grande efficacité, car les nouveaux refoulements plus "humains" pourront ainsi être plus massifs (on ne pense plus au vols réguliers mais à l'organisation à la française de vols charter, et en remplacement des coussins, on pourra comme chez le voisin hollandais adopter des modalités moins visibles telles les calmants ... ), et d'autre part au cas à cas individuels la législation de l'acquisition de la nationalité (assimilation des bons) a été assouplie grâce à l'opposition libérale

Enfin, ce tragique évènement permet à l'Etat - en retard sur ses collègues européens - d'envisager une politique plus rationnelle de la gestion des clandestins alors qu'auparavant cette question était laissée dans un flou hypocrite.

Les conditions d'assimilation étant assouplies, la répression contre ceux non assimilables pourra elle aussi être plus rationnelle et systématique.

La gauche du capital (écologiste, gauchistes et humanitaires, tous légalistes) aura ainsi servi par ses exigences de "critères objectifs" à rendre la répression plus efficace et plus conforme aux besoins objectifs du marché de l'emploi.

Il faudra maintenant aux clandestins s'inscrire/se dénoncer préalablement à la commune pour avoir l'espoir d'une régularisation hypothétique. Ils seront ainsi mieux repérés, contrôlés et réprimés.

En négatif ces derniers événements démontrent ce que sont les élémentaires revendications prolétariennes quant à la défense du salaire réel direct et indirect pour toutes les fractions de la classe ouvrière quel que soient leurs origines et leurs "statuts" :

-à travail égal salaire égal

-la lutte intransigeante contre toutes les discriminations qui divisent et renforcent la concurrence au sein de la classe ouvrière qui en substance est unitaire et internationale :

-la lutte contre la répression\_ les expulsions et les contrôles d'identité ainsi que celle contre les faux amis -la gauche du capital- en tant que principal agent de division et de sélection -la revendication classique de la totale liberté de circulation pour tous les prolétaires.

L'agitation effrénée de l'aile radicale des différents comités n'est que l'expression du caractère désespéré et suicidaire (en tout cas pour les clandestins mis en avant) de "leurs actions" En l'absence d'un vaste mouvement prolétaire luttant à la fois pour le soutien effectif des clandestins et contre les négriers officiels et officieux, l'activisme même violent n'est qu'un faux-semblant renforçant d'autant plus l'apathie généralisée au sein de la classe ouvrière "belge", pour ses frères de classe.

MC, le 15/10/98

## Annexes

Voici les chiffres officiels des demandeurs du droit d'asile :

1984	4476
1989	8176
1990	12498
1991	15371
1992	17535
1993	26421
1994	14568
1995	11655
1996	12401
1997	11602
1998	14030 (prévision 21500)

Par rapport à cette série. les pourcentages des "acceptés", c'est à dire officiellement reconnus comme réfugiés politiques, sont de :

1993	5.09%
1995	10.03%
1997	12.07%
1998	13.5%

Les autres sont donc les déboutés du droit d'asile Origines des demandeurs :

Yougoslavie (essentiellement Kosovo) : 5930

Roumanie:1130

Congo: 1079

Ex URSS : 1043

Albanie: 886